14/10/2020

Syndicat National Alliance des Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques de l'Intérieur
ALLIANCE SNAPATSI
CFE - CGC

TOUS CORPS

AUDIENCE MINISTRE

Le 13 octobre 2020, le Ministre de l'Intérieur a réuni les organisations syndicales du périmètre police nationale en visioconférence.

Les annonces du Ministre

Recrutement PATS
406 (sur 1500 créations en PN pour 2021).
L'administration centrale devra poursuivre la réduction de ses effectifs.

Carte professionnelle
Les personnels administratifs et techniques travaillant au sein de la police bénéficieront d'une mention précisant leur univers professionnel sur leur carte professionnelle.

Substitution
D'ici la fin de l'année 2021, plus un seul actif ne réalisera de tâche d'accueil dans les commissariats en journée (gardien ou ADS). Un travail de cartographie est en cours et devra être achevé en fin d'année. L'administration apportera toutes les garanties aux personnels d'accueil en matière de sécurité et de formation.

Encadrement
Ouverture d'un chantier sur l'encadrement dans la police nationale (administratifs, PTS, techniques et actifs). avec des conclusions pour le printemps 2021.

Formation
Création d'une Académie de Police pour tous les corps.

Procurations élections
Dématérialisées, elles ne seront plus faites dans les commissariats et les gendarmeries.

Carrières
Le Ministre demande à la DRH, en lien avec la DRCPN, de lui faire des propositions pour des possibilités renforcées de progression de carrière pour les personnels administratifs et techniques.

Réforme PTS
Mesure d'exhaussement des personnels de la catégorie C en catégorie B mais également dynamisation des parcours de carrière des Techniciens (B) et ingénieurs (A) de la PTS.

Astreintes
L'harmonisation des conditions de compensation des astreintes entre personnels du ministère. Une différence existe en effet entre personnels du SG et de la PN, qui sera supprimée avant le début de l'année 2021.

Action sociale ministérielle
Hausse de 18 % (10 millions €)
- davantage de réservations de logements,
- l'aide à la garde d'enfant (extension du CESU garde d'enfants, développement de la garde en horaires atypiques)
- restauration (conventionnement avec des établissements privés, rénovation des espaces sociaux de restauration)

Protection sociale complémentaire
Le Ministère de l'intérieur souhaite être « en pointe » sur ce sujet qui doit être concrétisé prochainement par ordonnance gouvernementale.

Immobilier
Hausse de 10 % (12 millions €) hors dispositions complémentaires inscrites dans le plan de relance.

BUREAU NATIONAL
52 rue de Dunkerque
75009 PARIS
Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14
snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI veillera à la mise en oeuvre de ces annonces